



Le 27 mars 2023

Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 2 juin 2022 (16ème résolution)

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 20 et le 24 Mars 2023

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
20/03/2023	319 406	50,911	16 261 119	AQEU/CEUX/TQEX/XPAR
23/03/2023	132 384	51,807	6 858 352	AQEU/CEUX/TQEX/XPAR
24/03/2023	314 438	49,682	15 622 003	AQEU/CEUX/TQEX/XPAR
Total sur la période	766 228	50,561	38 741 474	

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>